

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE URBAINE DE GAYA

Délibération N°02 /CUG du 23/07/2021, portant adhésion de la commune au Comité intercommunal de Santé de Gaya.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE URBAINE DE GAYA

Régulièrement convoqué en session ordinaire dans la salle des délibérations est réunie en séance plénière, les 22 et 23 Juillet 2021 sous la Présidence de El-Hadj Mounkaila BOUREIMA, Maire de ladite commune.

Nombre de conseillers élus présents : 9

Nombre de conseillers élus absents : 9

Procuration : 0.

Conformément aux procès-verbaux N°01 et 02 et les listes de présence joints à la présente délibération ; le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°98-31 du 14 septembre 1998 portant création des régions et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs-lieux

VU, la loi n°2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant leurs limites et les noms de leurs chefs-lieux modifiée et complétée par l'ordonnance n°2009-002/PRNDU 18 AOÛT 2009.

Vu, La loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des communes, modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009,

Vu, l'ordonnance n°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger.

Vu, le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la Commune Urbaine de Gaya, en date du 07 Mai 2021

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire de la commune urbaine de Gaya en date du 25 Mai 2021

Considérant, l'engagement des collectivités territoriales du Département de Gaya à œuvrer et à soutenir les services de Santé de proximité dans le cadre de l'amélioration des conditions de soins de qualité et de consolider les acquis en matière de Santé et dans le cadre d'un partenariat durable,

Soucieux de leurs intérêts communs en matière d'offre soins de santé de qualité,

Considérant, la volonté des collectivités du Département de Gaya d'approfondir leurs relations de coopération en matière d'offre de services de santé de qualité sur la base d'un protocole d'entente intercommunale.

Vu, les Procès-Verbal N°01 et 02/ CUG de la première session Ordinaire du conseil municipal.

Après avoir voté, sur les neuf (9) conseillers élus présents, par Neuf (9) voix pour, zéro (00) voix contre et zéro (0) voix abstention,

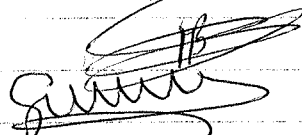


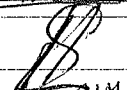
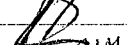
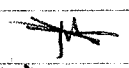
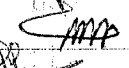


Délibère :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal de la Com.mune Urbaine de Gaya, autorise l'adhésion de la dite Commune au cadre intercommunal de Santé de Gaya.

Article 2 : la présente délibération prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 3 : Le Maire de la Commune Urbaine de Gaya est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera communiquée et diffusée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus présents.

N°O	Noms et Prénoms	Signature
1	BOUREIMA MOUNKAILA	
2	SANI MOUSSA EKOY	
3	MARIAMA IDRISSE BEIDARI	
4	YAOU ALBADE	
5	IDE YAROU	
6	ISSA SOUMANA	
7	ZAHIDOU HASSAN	
8	LAWALI MAHAMADOU	
9	ZEINABOU HASSAN	

Fait à Gaya, le 23 Juillet 2021

